

CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

EXAMEN DE PROMOTION INTERNE

SESSION 2020

EPREUVE DE QUESTIONNAIRE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Un questionnaire, appelant des réponses courtes, portant sur l'organisation de la sécurité et sur les pouvoirs de police du maire.

Durée : 2 heures

Coefficient : 2

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 2 pages

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient en indiquant impérativement leur numéro.

Question 1 (3 points)

Quelles sont les conditions d'accès aux images d'un centre de supervision urbain ?

Question 2 (5 points)

Déontologie du policier municipal : principes et devoirs.

Question 3 (3 points)

Préventions primaire, secondaire et tertiaire : définitions.

Question 4 (5 points)

Les missions du policier municipal en matière de police judiciaire.

Question 5 (4 points)

Citez les principales instances de gouvernance d'un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Question 6 (3 points)

Définissez le délit d'outrage en citant l'élément matériel de cette infraction pénale.

Question 7 (4 points)

Précisez l'articulation possible entre des agents de police municipale et des agents de police nationale ou de gendarmerie en matière d'intervention.

Question 8 (3 points)

Quels sont les impacts de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice sur les tribunaux d'instance (TI) et tribunaux de grande instance (TGI) ?

